



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Financement

Question écrite n° 50559

Texte de la question

M Jean-Marie Caro rappelle à Mme le Premier ministre qu'à la veille de son accession à la tête du Gouvernement le Parlement avait été informé des conclusions du « Livre blanc des retraites », lors d'un débat à l'Assemblée nationale, en l'absence du Premier ministre. Il lui demande aujourd'hui de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des travaux et propositions de son gouvernement à l'égard de l'avenir des régimes de retraite, puisque le simple bon sens permet de penser que, avec le régime de retraite par répartition, il sera nécessaire d'instaurer un complément de retraite par capitalisation dont les modalités de mise en œuvre restent à définir soit dans le cadre des caisses de retraite complémentaire qui gèrent depuis près d'un demi-siècle les pensions, soit dans le cadre des entreprises, comme cela est le cas notamment en Allemagne ou encore dans le cadre de fonds de pension selon des formules existant notamment dans plusieurs pays anglo-saxons et notamment aux États-Unis (pension funds). Il lui demande donc si elle envisage, en sa présence, l'organisation d'un débat devant le Parlement, notamment au cours de l'actuelle session parlementaire.

Texte de la réponse

Reponse. - En vue d'assurer la pérennité de nos régimes de retraite, notamment du régime général d'assurance vieillesse des salariés, à moyen et long terme, le Gouvernement a engagé, avec la publication du « Livre blanc sur les retraites », un large débat dans l'opinion publique, débat qu'a animé la mission présidée par M Cottave. Une mission de concertation avec les partenaires sociaux a également été confiée à M Bernard Brunhes. Le Gouvernement dispose ainsi d'une large palette d'avis permettant de mettre en évidence les points de désaccord ou de consensus. Il apparaît que toute mesure d'ajustement des dépenses des régimes de retraite devra respecter deux conditions : en premier lieu, elle ne devra pas remettre en cause la répartition comme principe essentiel de fonctionnement de notre système de retraite ; en second lieu, elle devra présenter cette grande conquête sociale qu'est la retraite à soixante ans. La réflexion du Gouvernement passe d'abord par une clarification des charges qui, au sein de l'assurance vieillesse, relèvent de l'assurance collective d'une part et de la solidarité nationale d'autre part. Le Gouvernement travaille à l'élaboration de propositions. Le Parlement et les partenaires sociaux seront saisis le moment venu.

Données clés

Auteur : [M. Caro Jean-Marie](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50559

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4729